

Le contrat d'apprentissage en CFA

Autres formations

Posté par: formations-concours

Publiée le : 7/10/2008 8:12:13

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail écrit, à durée déterminée (CDD). Il est signé par vous (vos parents ou votre représentant légal si vous êtes mineur) et par votre employeur.

Il comporte plusieurs mentions obligatoires : - la date de début du contrat,

- la durée,
- le diplôme préparé,
- le salaire,
- les horaires de travail,
- l'adresse de l'établissement de formation...

d'apprentissage fixe les engagements respectifs

Le contrat des trois partenaires:

L'employeur s'engage à

- Assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète correspondant au métier choisi

- Lui désigner un maître d'apprentissage responsable de sa formation dans son entreprise,
- Lui permettre de suivre la formation théorique en CFA,
- L'inscrire à l'examen,
- Lui verser un salaire correspondant aux minima légaux

L'apprenti à

- Respecter les règles de fonctionnement de l'entreprise

- Travailler pour l'employeur et effectuer les travaux confiés correspondant au métier préparé,

- Suivre régulièrement la formation en CFA et respecter le règlement intérieur,

- Se présenter à l'examen prévu.

Le CFA à :

- Définir les objectifs de formation.

- Assurer la formation générale et technologique.
- Informer les maîtres d'apprentissage.